

COMMUNE DE RENAISON

DEMANDE D'OUVERTURE TEMPORAIRE D'UN DEBIT DE BOISSONS DES TROIS PREMIERS GROUPES

Formulaire à retourner
30 jours au moins, avant le début de la manifestation

Service Police Municipale

M. Bonis : 07 48 14 95 28

police.municipale@renaison.fr

ASSOCIATION BENEFICIAIRE de L'AUTORISATION:

Représentée par la/le président(e) :

Téléphone : Courriel :

Agissant en qualité de :

Adresse :

LIEU DE L'OUVERTURE :

OBJET DE LA MANIFESTATION :

DATE DE LA MANIFESTATION :

HORAIRES DE LA MANIFESTATION :

Du au de h à h

Du au de h à h

Du au de h à h

CATEGORIES DE BOISSONS AUTORISEES:

1° groupe = Boissons sans alcool : eaux minérales ou gazéifiées, jus de fruits ou de légumes non fermentés ou ne comportant pas, à la suite d'un début de fermentation, de traces d'alcool supérieures à 1,2 degré, limonades, sirops, infusions, lait, café, thé, chocolat ;

2° groupe et 3° groupe = Boissons fermentées non distillées et vins doux naturels : vin, bière, cidre, poiré, hydromel, auxquelles sont joints les vins doux naturels, ainsi que les crèmes de cassis et les jus de fruits ou de légumes fermentés comportant de 1,2 à 3 degrés d'alcool, vins de liqueur, apéritifs à base de vin et liqueurs de fraises, framboises, cassis ou cerises, ne titrant pas plus de 18 degrés d'alcool pur ;

Fait le à Renaison

La/Le Président(e) :